



28 septembre 2023

(23-6512)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: DÉCRET N° 425 RÉGLEMENTANT LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU REGISTRE
DES MÉDIATEURS ET ARBITRES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE,
LA FORME ET LES CARACTÉRISTIQUES DE CELUI-CI ET LES HONORAIRES
QUE LES MÉDIATEURS ET ARBITRES PERCEVRONT

Membre présentant la notification	CHILI
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	DÉCRET N° 425 RÉGLEMENTANT LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES MÉDIATEURS ET ARBITRES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LA FORME ET LES CARACTÉRISTIQUES DE CELUI-CI ET LES HONORAIRES QUE LES MÉDIATEURS ET ARBITRES PERCEVRONT
Objet	Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12153_00_s.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
LE DÉCRET N° 425 RÉGLEMENTE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES MÉDIATEURS ET ARBITRES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LA FORME ET LES CARACTÉRISTIQUES DE CELUI-CI ET LES HONORAIRES QUE LES MÉDIATEURS ET ARBITRES PERCEVRONT	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	24 mai 2011
Autre date	Adoption: 2 novembre 2010

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	2 juin 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Ministerio de las Culturas, las Artes y el Patrimonio</i> (Ministère de la culture, des arts et du patrimoine)

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné ; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.